

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 578

présenté par

M. Fasquelle, M. Dive, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Genevard, M. Hetzel, Mme Kuster,
Mme Levy, M. Viry, Mme Bassire et M. Boucard

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« entreprises »,

insérer les mots :

« en associant les organisations professionnelles représentatives des entreprises à sa gouvernance »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition vise à associer le plus étroitement possible les organisations représentatives des entreprises à la gouvernance du registre des entreprises. En effet, cela contribuera à mieux prendre en compte les attentes des entreprises, premières utilisatrices du registre, et à mieux les informer des enjeux de ce registre tout en leur permettant d'exercer un droit de regard attentif sur la collecte des informations les concernant et sur leur utilisation.